

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2010**

**Etaient présents** : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – ~~Nathalie LE GALL~~ - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – ~~Danielle ROCHE~~ – Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ – ~~Colette BARTHELEMY~~ – Jean-Pierre GUYONY - ~~Pierre GRANGE~~ – ~~Jean-Pierre GUICHARD~~ - ~~Colette GASSMANN~~ – René BENEVENT – Isabelle PINON – Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – ~~Ghislaine POYET~~ – René FRANÇON – ~~Béatrice DAUPHIN~~ – Catherine DE VILLOUTREYS – Delphine MANSAT – Philippe BOYER – Narcisse OLLE – Marie-José FAURE - Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN

**Absents excusés** : Nathalie LE GALL - Danielle ROCHE - Colette BARTHELEMY - Pierre GRANGE - Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN - Ghislaine POYET - Béatrice DAUPHIN

**Pouvoir de** : Nathalie LE GALL à Jeanne GRANJON  
Colette BARTHELEMY à François MATHEVET  
Pierre GRANGE à Jean-Paul CHABANNY  
Danielle ROCHE à Isabelle PINON  
Jean-Pierre GUICHARD à Jean-Louis GIRAUD  
Colette GASSMANN à Alexandra DUFOUR  
Ghislaine POYET à Catherine DE VILLOUTREYS  
Béatrice DAUPHIN à Paul JOANNEZ

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Serge FILLOT, agent communal décédé le 4 janvier dernier et Monsieur Roger GRENIER, ancien Président de l'association « Les Maisons Fleuries » décédé le 27 décembre dernier.

### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

### **II – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

### **III – AFFAIRES GENERALES**

#### **1) Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions**

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

##### **Décision n° 2009-121 - Fourniture de vêtements et chaussures professionnels pour les agents des services liés à la petite enfance (crèche, halte garderie, jardin d'enfants)**

- Marché à procédure adaptée sous forme de bons de commande, correspondant à la fourniture de vêtements et chaussures professionnels pour les agents des services liés à la petite enfance (crèche, halte garderie, jardin d'enfants), confié à l'entreprise CRICE PROTECTION, sise la Quérillière à ST-JUST ST-RAMBERT, aux conditions suivantes :

Montant minimum : 1 000 € HT

Montant maximum : 7 000 € HT

Le présent marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010.

##### **Décision n° 2009-122 - Convention de mise à disposition de terrain et Algéco – Club Canin Forezien**

- Convention de mise à disposition des équipements énumérés ci-dessous, conclue avec l'association Club Canin Forezien :

- un terrain situé lieudit « La Verrerie », cadastré section 250 AM n° 70, d'une superficie totale égale à 13 349 m<sup>2</sup>,
- d'un local et d'un ALGECO coin « toilettes ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

#### **2) Délégation donnée au maire l'autorisant à saisir la Commission Consultative des services publics locaux**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de déléguer au maire le pouvoir de saisir pour avis, la Commission consultative des services publics locaux sur tout projet de :

- délégation de service public préalablement à la délibération de l'assemblée délibérante sur le principe de la délégation,
- de création de régie dotée de l'autonomie financière avant la décision portant création de la régie,
- de contrat de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat.

Elle décide de déléguer ce pouvoir pour l'ensemble des procédures susvisées que la commune sera amenée à engager au cours de l'actuel mandat.

#### **3) Création du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance**

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Saint-Just Saint-Rambert, aux conditions décrites ci-dessus.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, pour aider la Commune dans le financement des actions mises en œuvres

par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **IV- AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

##### **1) Communauté d'Agglomération Loire Forez – Modification des statuts portant transfert de la compétence assainissement**

A l'**unanimité**, l'Assemblée accepte le transfert de la compétence « assainissement » au profit de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Elle adopte les statuts modifiés, et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

#### **V – PERSONNEL**

##### **1) Approbation d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi – Service environnement**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la mise en œuvre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au sein de la collectivité.

Elle approuve la convention à conclure avec l'ANPE, agissant pour le compte de l'Etat, et fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnels du titulaire du contrat, ainsi que la convention à conclure avec le bénéficiaire du contrat d'accompagnement dans l'emploi, définissant notamment son temps de travail, sa mission, sa rémunération, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

##### **2) Approbation d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi – Service social**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la mise en œuvre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi au sein de la collectivité.

Elle approuve la convention à conclure avec le Pôle emploi, agissant pour le compte de l'Etat, et fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnels du titulaire du contrat, ainsi que la convention à conclure avec le bénéficiaire du contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, définissant notamment son temps de travail, sa mission, sa rémunération, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

## **VI- FINANCES**

### **1) Débat sur les orientations budgétaires 2010 de la Commune, des services annexes de l'eau et de l'assainissement**

Un document préparatoire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du Conseil Municipal.

Au cours de son exposé, Monsieur Jean-Paul CHABANNY a commenté certains points relatifs à la gestion et à la situation budgétaire de la collectivité :

- communication de quelques chiffres significatifs concernant la population, le patrimoine et la configuration géographique de la Commune,
- l'évolution de la dette de la collectivité,
- l'évolution de la fiscalité,
- l'évolution des dépenses et recettes d'exploitation,
- les effectifs du personnel communal,
- l'évolution des contributions,
- ...

Il a poursuivi son exposé avec l'analyse des dépenses et recettes d'investissement, en indiquant que la Commune orienterait son action dans les domaines suivants :

- acquisitions immobilières,
- acquisition de véhicules, matériels et mobiliers divers,
- informatisation,
- construction et aménagement de plusieurs bâtiments,
- construction ou confortement d'équipements sportifs,
- poursuite de l'opération urbaine,
- réalisation de divers travaux d'aménagements de voirie.

Quant aux services annexes de l'eau et de l'assainissement, après avoir présenté l'état de la dette et les évolutions des tarifs, il énumère les orientations en matière d'investissement parmi lesquelles devrait être réalisées :

- les travaux de branchement en plomb,
- et autres actions de renforcement et rénovation de réseaux (marchés à bons de commande).

### **2) Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010**

A l'**unanimité**, l'Assemblée sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention au titre de la DGE 2010, au taux maximum, pour les travaux de réaménagement du centre ville, quartier Saint-Rambert, s'élevant à 799 802.07 € HT, soit 956 563.28 € TTC.

Elle sollicite également auprès de Monsieur le Sous-Préfet, une subvention au titre de la DGE 2010, au taux maximum, pour les travaux de réhabilitation du site de la Base de Loisirs sur les bords de Loire, s'élevant à 189 833 € HT, soit 227 040.27 € TTC.

Elle autorise enfin, Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de ce dossier.

**3) Attribution d'un acompte, par anticipation de la subvention exercice 2010 à la Maison des Jeunes et de la Culture de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer, par anticipation, dès février 2010, un premier acompte de la subvention exercice 2010, d'un montant de 20 000 €, au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture.

**4) Attribution d'un acompte, par anticipation de la subvention exercice 2010 à l'Office des Arts et de la Culture de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer, par anticipation, dès février 2010, un premier acompte de la subvention exercice 2010, d'un montant de 20 000 €, au profit de l'Office des Arts et de la Culture.

**5) Attribution d'un acompte, par anticipation de la subvention exercice 2010 à l'association « La Pontoise Basket »**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'attribuer, par anticipation, dès février 2010, un premier acompte de la subvention exercice 2010, d'un montant de 20 000 €, au profit de la Pontoise Basket.

**6) Fixation du tarif de livres mis en vente au Musée des Civilisations**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de proposer, aux visiteurs du Musée des Civilisations, la vente de deux nouveaux livres, aux conditions suivantes :

- Verrerie de Saint-Just, quand le verre devient art, au prix de 22 €,
- Des sapines foréziennes à la Royale, et au-delà, au prix de 20 €.

**7) Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés de Haïti**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide du principe d'une aide en faveur des populations de Haïti.

Cette subvention d'un montant de 3 000 € sera versée par moitié au Secours Populaire et au Secours Catholique.

## **VII- URBANISME**

**1) Arrêt du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols - Zone du Port Haut**

A l'**unanimité**, l'Assemblée arrête la modification du POS telle qu'elle suit :

- ⇒ le présent projet de modification consiste à reclasser en zone UBx\* les parcelles actuellement en zone IINAA1, UCb1 et UCb1 in,
- ⇒ l'idée est de voir s'implanter des constructions comprenant des habitations individuelles mais aussi de petits immeubles collectifs. Sur l'ensemble de cette zone les projets de construction devront présenter 100 % de logements sociaux.

Elle mandate Monsieur le Maire pour prendre l'arrêté municipal de mise à l'enquête publique du dossier de modification du POS, conformément aux dispositions des articles L123-10, L123-13, R123-19 et R123-24 du Code de l'urbanisme,

Conformément aux dispositions de l'article L123-13, la présente délibération sera notifiée, pour avis aux personnes publiques suivantes :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
- Monsieur le Président du Conseil régional Rhône Alpes,
- Monsieur le Président du Conseil général de la Loire,
- Monsieur le Président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Loire Forez,
- Aux représentants des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et chambre d'agriculture).

## **VIII- TRAVAUX**

### **1) Maison des Jeunes et de la Culture – Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre**

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le principe d'étude de la construction d'un bâtiment qui accueillera la Maison des Jeunes et de la Culture.

Elle retient la procédure du concours restreint de maîtrise d'œuvre, et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure correspondante.

Fin de séance à 21H40

<p><b>Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 février 2010 à 19h15.</b></p>
---